



**Assemblée générale de l'AFEA
3 Octobre 2020, 14h-16h
Zoom**

De manière exceptionnelle, en raison de la situation sanitaire, l'assemblée générale de l'AFEA a lieu par l'application Zoom.

- Rapport de la présidente

Monica Michlin salue les collègues présent.e.s virtuellement. Elle remercie chaleureusement le secrétaire général de l'AFEA, Zachary Baqué, d'avoir pu organiser cette AG en ligne, qui se terminera sur la remise du prix AFEA/Fulbright 2019 ; l'on enchaînera sur la remise du prix de la recherche AFEA/SAES dès 16h.

Pour chacun et chacune des membres de l'AFEA, comme pour l'association elle-même, 2020 aura été l'année marquée par la crise sanitaire qui nous a obligés à reporter notre congrès de Lille à mai 2021. La « Post Amérique » sera, nul n'en doute, encore davantage d'actualité alors. Les organisateurs scientifiques, Marie-Christine Michaud (UBS), Delphine Letort (Université du Mans) et Michel Feith (Université de Nantes) sont chaleureusement remerciés pour leur dévouement, ainsi que toute l'équipe qui organise la logistique à Lille – par ordre alphabétique : Isabelle Boof-Vermesse, Audrey Celestine, Julie Charles, Aurore Clavier, Hélène Cottet, Lucie De Carvalho, Thomas Dutoit, Simon Grivet, Sarah Jonckheere, Nicolas Martin-Breteau, Hélène Quanquin, et Fatma Ramdani, sans oublier Ronan Ludot-Vlasak qui quoique élu Professeur à la Sorbonne Nouvelle, participera lui aussi à l'organisation.

En l'absence de congrès, mais aussi, du fait des très nombreux colloques et journées d'études reportés à 2021, les revues de l'AFEA, la *RFEA* et *Transatlantica*, dont les parutions régulières rappellent la vie dynamique de la recherche en études américaines, se sont révélées plus que jamais essentielles pour la visibilité et la vie intellectuelle des américanistes. Monica Michlin remercie infiniment les rédacteur- et rédactrices-en-chef Anne-Laure Tissut et Anne Stéfani d'une part, Cécile Roudeau et Guillaume Marche de l'autre, pour leur travail colossal dans des circonstances très éprouvantes.

La crise sanitaire a très directement impacté l'organisation des concours. Monica Michlin rappelle que la version de l'oral que passeront les stagiaires du capes 2020 en 2021 ne prévoit pas explicitement que l'on entende leur anglais ; l'AFEA restera très vigilante, tout comme la SAES et les autres sociétés savantes de langues au sein du GALET, pour que la crise sanitaire ne soit pas prétexte à un nouvel affaiblissement disciplinaire du concours. Nous réfléchissons, avec la SAES et le GALET aux manières de peser sur les réformes annoncées du CAPES. Rappelons que l'AFEA participe à une action collective avec la SAES et des dizaines

d'associations de langues vivantes contre la certification des langues telle que définie par le gouvernement (voir les motions précédentes et communiqué AFEA à ce sujet) et nous espérons encore gagner le recours déposé devant le Conseil d'État.

Sur le plan politique, 2019-2020 a vu la mobilisation massive de l'AFEA aux côtés d'autres, dont l'Assemblée des Directions de Laboratoire, contre la LPPR (depuis rebaptisée LPR). Cette loi qui propose d'aller plus loin dans la précarisation des jeunes enseignants-chercheurs, qui ouvre des emplois en *tenure track*, des « CDI de mission » qui sont des CDD déguisés, qui oblige les chercheur.e.s à obtenir les financements via des appels à projet et accroît le rôle de l'ANR va à l'encontre de ce dont l'université publique et la recherche publiques ont besoin : des créations massives de postes d'enseignant.e.s-chercheur.e.s fonctionnaires, et non la destruction de nos statuts via le contournement du CNU. Il faut aux études américaines, et à l'université publique plus généralement, l'opposé de ce qu'il y a dans cette loi : des postes de MCF et de PR, des postes d'ATER et des contrats doctoraux, le financement pérenne des unités de recherche, la construction de campus manquant à l'appel depuis l'an 2000 et dont la crise sanitaire, avec l'obligation de distanciation, révèle la nécessité. La loi LPR a été adoptée par l'Assemblée Nationale, mais elle doit encore passer devant le Sénat et il ne faut pas hésiter à interpeler ses sénateurs, ou toute la liste des sénateurs (voir les courriers types proposés par des collègues mobilisés). Même si la loi passe, Monica Michlin souligne qu'il faudra continuer de résister et de défendre le service public d'enseignement supérieur et de recherche. Les gouvernements passent, mais l'université et les universitaires restent – nous nous battons pour l'avenir de nos disciplines, et pour les jeunes que nous formons. Monica Michlin remercie Anaïs Le Fèvre-Berthelot pour le travail de veille documentaire qu'elle a assuré sur ce sujet et rappelle que la liste débats de l'AFEA continue de proposer des modalités d'action à l'ensemble de nos membres.

Les bonnes nouvelles doivent être soulignées en ce mois d'octobre : tous les chantiers AFEA de 2020 sont en train d'être bouclés. Le groupe de travail sur la charte contre les violences à l'université a abouti à un texte qui sera débattu à l'AG de Lille en mai. Monica Michlin remercie le groupe de travail pour son investissement. Elle félicite aussi par avance le trésorier, Bradley Smith, qui détaillera les excellentes nouvelles concernant les comptes de l'AFEA, et le remercie chaleureusement des heures passées à remplir les dossiers de subvention, notamment celui pour la rénovation du site internet de l'AFEA. Celui-ci va migrer vers WordPress et sera désormais en *responsive design* (permettant la consultation via Smartphone, principale forme de consultation désormais chez les jeunes américanistes), grâce à une subvention de l'Ambassade des États-Unis à Paris. Avant la fin de l'automne, l'AFEA aura un annuaire en ligne que chacun-e pourra mettre à jour régulièrement. Monica Michlin remercie le webmestre David Lipson, le précédent webmestre Jérôme Viala-Gaudefroy, et Jacques Pothier qui a apporté son expertise du site de l'EAAS sur ce dossier. Le nouveau site devrait mieux répondre aux besoins de l'AFEA et mieux mettre en valeur les activités de nos membres, nos revues, notre actualité, et renforcer notre visibilité à l'international.

Le calendrier des prochaines parutions dans la collection SUP AFEA sera bientôt annoncé, Marc Amfreville, directeur de la collection, et Nathalie Caron ayant rendez-vous dans les jours qui suivent avec le directeur des Sorbonne Université Presses. Monica Michlin les remercie pour leur suivi de ce dossier.

Avant la fin octobre, chacun-e pourra consulter la *RFEA* sous forme électronique grâce à son code personnel. Si le bureau a retardé l'envoi des codes, c'est parce que notre trésorière adjointe, Kerry-Jane Wallart, a dû ressaisir un à un tous les mandats de prélèvement, travail titanesque pour laquelle elle est remerciée très chaleureusement. Monica Michlin félicite Marie Bouchet, responsable de la messagerie, qui termine un mandat de trois ans au cours duquel elle a mis à jour un fichier adhérent.e.s où subsistaient beaucoup d'adresses mail erronées, désactivées, etc., entraînant rejets et messages d'erreurs sur le serveur. Marie Bouchet, Elsa Grassy (Secrétaire générale adjointe), Kerry-Jane Wallart, Bradley Smith, Zachary Baqué et David Lipson (webmestre), ont collectivement réussi, après des journées entières de vérifications, messages, et coups de fil, à mettre à jour la base de données de nos adhérents et à la réunir en un seul fichier. Cette centralisation permettra le publipostage efficace à chacun.e de son code *RFEA* personnel, mais également, un assainissement des comptes de l'AFEA, car les adhérents fantômes et les retours de volumes de la *RFEA* tout comme les frais de rejet bancaires nous coûtaient très cher. L'AG applaudit ce travail collectif.

Au moment où Monica Michlin s'apprête à donner la parole à Sylvie Bauer, première présidente de l'histoire de la section 11 du CNU, et désormais présidente de la CP-CNU, elle remercie, en son nom et celui de toute l'AFEA, une collègue exceptionnelle avec qui elle a eu beaucoup de joie à travailler, et à qui toute l'AFEA est reconnaissante de défendre comme elle le fait sans relâche le statut des enseignant.e.s-chercheur.e.s. Les membres de l'AFEA en ligne ovationnent Sylvie Bauer.

Pour la *Revue Française d'Études Américaines*, voici la liste des prochains numéros :

2020

164 (sous presse) *Libres de couleur : migrations choisies (164)*, coordonné par Claire Bourhis-Mariotti et Lawrence Aje.

165 *Disciplines, Indisciplines (165)*, numéro issu du congrès de Nantes, coordonné par Mathieu Duplay (U. Paris-Diderot), Hélène Quanquin (Université de Lille) et Camille Rouquet (Paris Sciences et Lettres).

2021

166 *Hommage à Philip Roth*, coordonné par Paule Lévy (UVSQ).

167 *Plaisirs américains (XVIIIe-XIXe s.)*, coordonné par Edouard Marsoin (Université de Paris)

168 *Imaginaires et mobilités touristiques aux États-Unis* (Sophie Croisy (département des langues, UVSQ), Frédéric Leriche (département de géographie, UVSQ))

Pour *Transatlantica*, voici la liste des numéros à venir :

L'ordre des numéros est susceptible d'être modifié.

2 | 2019 oct. 2020

Thibaut Clément (Sorbonne U) : **Les médias de l'enfance**

1 | 2020 déc. 2020

Richard Anker (Clermont Auvergne) et Stéphane Vanderhaeghe (Paris 8) : **Conjunctions of the Literary and the Philosophical in 20th and 21st Century American Writing.**

2 | 2020 mars 2021

Elsa Devienne (Paris-Nanterre) et Andrew Diamond (Sorbonne U) : **Places and Cultures of Capitalism**

1 | 2021 juin 2021

Chloé Thomas (Université d'Angers) : **Line Breaks in American Poetry**

2 | 2021 oct. 2021

Alice Béja (Sciences Po Lille) : **Le radicalisme de gauche aux États-Unis : une politique étrangère ?**

1 | 2022 mai 2022

Aurore Clavier (Lille), Gwen Le Cor (Paris 8) et Juliette Utard (Sorbonne U) : **Poetry Books in Multiple Versions : Editorial, Critical, Pedagogical Issues**

Aurélie Godet et Élodie Grossi (Paris Diderot) : **L'héritage de Michel Foucault aux États-Unis. Épistémologies indisciplinées et sociohistoire des processus disciplinaires**

2 | 2022 oct 2022

Nathalie Cochoy (Toulouse Jean Jaurès) et David Roche (Paul-Valéry Montpellier 3) : **War Ruins : The City in American War Narratives**
Centenaire du XIX^e amendement (titre à préciser)

1 | 2023 fév 2023

Benoit Tadié (Rennes 2) et Anne Reynes-Delobel (Aix-Marseille) : **Passeurs de la littérature américaine en France, 1917-1967 (1)**

2 | 2023 oct 2023

Cécile Cottenet (Aix-Marseille) et Sophie Vallas (Aix-Marseille) : **Passeurs de la littérature américaine en France, 1917-1967 (2)**

- **Intervention de Sylvie Bauer, présidente de la CP-CNU et de la 11^e section du CNU**

Bilan de la session de qualification/CRCT (Janvier-Février 2020) et de la sessions avancement/PEDR (septembre 2020)

Sylvie Bauer remercie la Présidente de l'AFEA de l'avoir invitée à cette AG en cette période de rentrée inédite, difficile, anxiogène. Elle se dit très heureuse de cette rencontre, même par le truchement d'un écran. Le nouveau CNU a été mis en place au mois de novembre dernier, en grande partie renouvelé, mais aussi avec quelques membres déjà présents lors du dernier mandat, ce qui permet une fluidité dans la transition. Sylvie Bauer tient à remercier à nouveau Jean Viviès, dont la présidence a été marquée par une ambiance de travail dense et chaleureuse.

Composée de 2/3 d'élus et d'un tiers de nommés, la section 11 couvre quasiment l'ensemble des disciplines de l'anglistique et du territoire national. Il n'existe plus de binôme titulaire/suppléant pour les élus. Pour les collègues nommés le ministère a en revanche procédé par binômes (pas nécessairement dans le même champ disciplinaire). Nous veillons dans tous nos travaux à préserver les équilibres disciplinaires et géographiques ainsi que l'équilibre hommes/femmes dans les procédures d'avancement, de CRCT et de PEDR tout en attachant une attention particulière à la qualité scientifique, mais aussi pédagogique et relevant de l'implication dans les tâches collectives (CRCT, qualification et avancement). Pour la PEDR, les quatre critères suivants guident nos travaux : production scientifique, encadrement, diffusion et responsabilités scientifiques.

Session 2020

MCF :

236 dossiers déposés sur le site GALAXIE, 22 non transmis. 214 dossiers traités. 161 ont donné lieu à l'inscription sur la liste de qualification, 53 n'ont pas abouti à une qualification. 75% des dossiers traités ont été qualifiés par la section. Taux de qualification H/F : 71% de femmes, 29% d'hommes (dossiers déposés par : F: 68%, H : 32). L'âge moyen des candidats dont les dossiers ont été examinés : 38 ans (âge moyen des qualifiés : 37 ans, des non qualifiés : 41 ans).

Disciplines dont relèvent les qualifiés : Il ressort une domination des thèses en littérature, proportionnellement plus de littérature GB parmi les britannicistes, une meilleure répartition civ/litt parmi les américanistes. Presque autant de candidats déclarent une spécialité en études visuelles (en sus ou pas de littérature/civilisation) qu'en linguistique. Faible proportion de thèses en traductologie, consolidation de la didactique.

PR : Pour ce qui concerne la qualification aux fonctions de PR, 46 demandes, 9 non qualifiés, 35 qualifiés, 2 renoncements. (12 linguistique, 1 sociologie, 1 Droit, 7 litté US, 3 cinéma/séries, 5 civi US, 6 civi brit, 4 litté brit, 1 litté Afrique du Sud). On note pour les PR comme pour les MCF, une forte proportion de demandes de requalification, indice du faible nombre de postes mis au concours.

Il est important de bien constituer son dossier, et notamment, de n'oublier aucune des pièces exigées non seulement par le Ministère, mais aussi par la section 11 : la thèse pour la qualification MCF et le dossier d'HDR complet pour les PR, y compris en cas de requalification. Il est fortement recommandé aux candidat.e.s de consulter le site de la section et d'observer les critères qui y sont exposés dans la rubrique "recommandations".

Deux rapporteurs sont désignés pour chaque dossier, dont le champ de recherche est proche de celui du/de la candidat-e. Ils évaluent la valeur scientifique du candidat en fonction du rapport de soutenance et de la lecture du dossier, avec les publications, les communications, etc. Sont aussi prises en compte l'expérience en matière d'enseignement et la capacité à enseigner à l'Université, même si toute autre expérience d'enseignement est valorisée. On vérifie aussi, surtout pour les candidats issus d'autres sections, la bonne connaissance de l'anglais et l'expérience dans un pays anglophone.

Pour les MCF candidats à la qualification comme PR, les activités ou les responsabilités administratives et collectives comptent tout particulièrement, de même que l'implication dans l'encadrement de la recherche. Pour la qualification MCF, toute implication des doctorants dans le collectif est particulièrement notée (création de collectifs de doctorants, participation à des projets, etc.)

De nombreux candidats non qualifiés sont en fait hors du champ de la 11ème section ou n'ont pas de formation d'anglicistes avérée.

Il convient d'apporter un soin tout particulier à la présentation de son dossier : certaines rubriques ne sont pas toujours claires, les publications pas toujours bien présentées et classées, et il manque parfois des précisions sur les enseignements et la recherche ; certains dossiers sont confus et ne permettent pas de dessiner un profil cohérent de la candidature.

La prochaine session a été décalée en raison des effets de la crise sanitaire tant sur les soutenances que sur l'avancée des travaux des futur.e.s candidat.e.s et elle se déroulera au mois de février. Les soutenances pourront avoir lieu jusqu'au 16 janvier avec dépôt sur Galaxie des pièces relatives à la soutenance jusqu'au 21 janvier. La procédure sera la même que par le passé : déclaration de candidature puis dépôt du dossier complet. Il faut bien veiller à aller jusqu'au bout du dernier clic demandé : tous les ans, des candidats oublient de valider leur candidature et leur dossier ne peut pas être examiné (il n'est pas transmis à la section).

CRCT

Les dossiers sont attribués à des rapporteurs qui sont proches du champ de recherche des candidats (les suppléants peuvent être convoqués). Le CNU disposait cette année de 9 semestres pour 63 candidats (52 MCF et 11 PR). Après discussion et vote, 6 semestres ont été accordés à des MCF et 3 à des PR, ce qui est fort peu et implique des choix difficiles. Comme tous les ans, la section a voté une motion pour dénoncer le faible nombre de semestres à accorder.

L'élément le plus important du dossier est le projet de recherche, qui doit être clairement précisé afin de montrer l'utilité du CRCT.

Certains candidats ont déjà disposé de CRCT ou de délégations récents. Il ne leur est pas interdit de se porter candidats, mais ils peuvent être jugés moins prioritaires.

Pour les CRCT MCF il faut absolument indiquer l'HDR en cours et le nom du garant pour avoir plus de chance de l'obtenir.

Pour les PR, la qualité du projet scientifique est particulièrement prise en considération.

Les dossiers présentant une conversion thématique dont la nature justifie une demande de CRCT sont examinés.

Certains dossiers ne contiennent aucune indication sur les activités d'enseignements ou l'implication administrative des candidats. Or, la dimension scientifique n'est pas la seule prise en compte.

CRCT de retour de congé maternité/paternité et CRCT pour projet pédagogique. Il s'agit d'un nouveau dispositif pour lequel le ministère a dégagé des subventions conséquentes, mais qui a assez mal fonctionné cette année, faute d'une information claire et précoce de la part du ministère auprès des établissements. Les dossiers déposés à ce titre sont retirés du contingent CNU et ne bénéficient que de l'examen local. Localement, la procédure voudrait qu'ils soient examinés à part des autres demandes de CRCT en ce qu'ils bénéficient d'une dotation propre qui n'est pas contingentée. Cela n'a pas été le cas cette année et toutes sections confondues, les candidats n'ont pas bénéficié des deux voies (locale et nationale) ni de la procédure particulière. Ces CRCT ne sont pas accordés de droit par les universités, mais le ministère préconise de la bienveillance dans leur examen.

Avancement

En raison de la crise COVID, la campagne d'avancement, initialement prévue au mois de mai, a eu lieu au mois de septembre. Le nombre de promotions à attribuer n'a pas augmenté. Pour 100 candidatures à la Hors Classe des MCF, 36 promotions étaient possibles. Pour le passage à l'échelon exceptionnel de la hors classe : 20 demandes pour 13 avancements. Pour les PR, nous avons reçu 63 demandes d'avancement la première classe pour 10 promotions. Pour la classe EX1, 47 demandes pour 7 promotions et 4 promotions à la classe EX2 pour 19 demandes. Tout comme pour les CRCT, les possibilités d'avancement restent inchangées par rapport aux années précédentes, ce qui induit des retards de carrière considérables et ce qui fait de cette session l'une des plus difficiles car elle ne permet pas de faire justice à tous les dossiers déposés.

La session PEDR a également eu lieu en septembre. Le CNU n'a aucune fonction décisionnaire et n'attribue pas la PEDR, mais est enjoint de classer les dossiers en trois catégories : A : 30% des dossiers, B : 20% des dossiers et C : 50% des dossiers.

A : de la plus grande qualité

B : satisfait pleinement aux critères

C : doit être consolidé en vue d'une prime

X : Insuffisamment renseigné

Sylvie Bauer insiste là aussi sur la nécessité de présenter clairement les dossiers, en se fondant sur la période de référence telle que définie sur le site de GALAXIE. Les lettres ne préjugent en rien de la qualité des dossiers et ne sont que des indicateurs sur lesquels les établissements se fondent pour attribuer les primes. A noter l'inégalité induite par ce système et les pratiques variables d'une université à l'autre : primes attribuées seulement aux A dans certaines, aux A et B dans d'autres, avec des montants équivalents dans certaines, différenciés dans d'autres.

Depuis deux ans maintenant, la PEDR est examinée par corps. Cette année, 63 demandes ont été déposées par des PR (13 en A, 20 en B, 33 en C), 49 demandes ont été déposées par des MCF (10 en A, 15 en B, 24 en C).

Comme depuis plusieurs années maintenant, la section a décidé par un vote de ne pas mettre en place le suivi de carrière, tant ses finalités restent opaques et tant les moyens d'aide aux collègues qui seraient en difficulté ne sont pas mis en œuvre, faute de moyens, dans les universités.

Sur le plan plus politique, outre la motion sur l'insuffisance du nombre de CRCT et celle sur le suivi de carrière, la section a pris position contre le projet de loi LPPR à deux reprises, lors de son installation et pendant la session de qualification. Le projet a été approuvé par l'Assemblée Nationale en dépit de l'opposition quasi-unanime qu'il suscite. Sur la base des rapports des groupes de travail, puis du texte soumis au parlement, les enseignants-chercheurs s'opposent très massivement à ce projet et notre section s'en est fait l'écho, de même que la CP-CNU qui a voté une motion en juillet (motion votée par 95% des membres de la CP-CNU). On ne peut que regretter que ce projet, qui engage dans la durée les universités, nos formations et notre recherche dans des transformations structurelles et statutaires majeures fasse l'objet d'une procédure accélérée en cette période de rentrée particulière. En ce qui concerne plus précisément le CNU, il est depuis longtemps fragilisé par une volonté politique de s'en défaire ou du moins ne n'en faire plus qu'une instance consultative. Sylvie Bauer pense au contraire qu'il doit se maintenir en bonne place parmi les instances qui défendent nos carrières, fort de sa représentativité et peut-être aussi parce que la qualification reste un rempart qui protège nos statuts.

Sylvie Bauer est remerciée pour son intervention et pour avoir été si active dans l'opposition à la loi LPPR, renommée LPR. Elle évoque le problème de l'opinion publique face à une loi qui est présentée comme une loi technique. Il est difficile de (se) mobiliser alors que la rentrée est très incertaine et anxiogène. Sylvie Bauer note qu'une première rencontre avec le ministère a eu lieu le 6 mars, juste avant le confinement. Elle avoue qu'elle a été surprise par la rapidité avec laquelle le texte de loi a été publié après le déconfinement. Même s'il est compliqué de se motiver efficacement contre la loi, des modalités d'opposition comme l'écriture de lettres aux sénateurs méritent d'être utilisées.

- **Rapport du trésorier**

Les commissaires aux comptes de l'AFEA ont demandé que soit lu le message suivant :

Les Commissaires aux comptes s'associent pour féliciter le Bureau de l'AFEA pour le redressement des comptes opéré en 2019 et saluent le travail remarquable effectué par M. Bradley Smith pour la gestion de la Trésorerie de l'association.

Bradley Smith présente le bilan financier 2019 (disponible en annexe à la fin de ce document). Le déficit a beaucoup été réduit grâce aux choix de nouvelles politiques budgétaires, avant même la mise en œuvre de la numérisation partielle de la RFEA. Par exemple, les frais de fonctionnement ont diminué, les frais de mission hors congrès ont été divisés par deux. Le bilan ajusté de l'exercice 2019 est de - 4423,04 €, ce qui représente un déficit divisé par 5 par rapport à l'année précédente. Selon les projections, le bilan 2020 devrait être excédentaire.

Monica Michlin souligne que la crise sanitaire actuelle a permis de réduire les frais de mission (notamment ceux liés au congrès). A la question de savoir ce qui va être fait pour éviter les dents de scie sur l'évolution du bilan budgétaire (également en pièce jointe), Monica Michlin répond que la diminution des frais liés à la RFEA va de pair avec le maintien des bourses de recherche AFEA/SAES, financées à hauteur égale par les deux sociétés savantes, alors que l'AFEA a moins de membres. Il n'y aura pas d'excédents énormes, ou des réserves de 150000 € ; le but est de ne pas retomber sous les 50000 € de réserve. Bradley

Smith ajoute qu'il y a toujours un décalage entre l'annonce d'une nouvelle politique budgétaire (décidée début 2019) et son effet (fin 2020-début 2021). Le but est d'avoir un budget équilibré qui permette de maintenir le plus possible les activités de recherche, sans créer de nouvelles dépenses récurrentes, et en gardant en réserve l'équivalent d'une année de frais de fonctionnement pour faire face aux imprévus.

Le bilan financier 2019 est approuvé par l'assemblée générale avec 34 votes. Bradley Smith est remercié et vivement félicité par la présidente et par l'AG pour son travail.

- **Élections**

Les candidat.e.s aux élections présentent leur candidature oralement. Après un vote électronique, les résultats des élections sont :

- Sébastien Mort (Université de Lorraine, site de Metz) est élu vice-président en charge de la formation avec 38 voix et 1 bulletin blanc ;
- Carline Encarnación (Université de Toulouse – Jean Jaurès) est élue responsable de la messagerie avec 38 voix et 1 bulletin ne prenant pas part au vote ;
- Guillaume Marche (Université Paris-Est Créteil) est réélu rédacteur en chef civilisation de *Transatlantica* avec 38 voix et 1 non ;
- Anne Ullmo (Université de Tours) est réélue responsable littérature des doctoriales avec 39 voix.

- **Remise du prix AFEA/Fulbright**

Mathieu Duplay prend la parole pour présenter le prix AFEA/Fulbright, créé à l'occasion des 50 ans de l'AFEA et des 70 de la fondation Fulbright. Même en cette période difficile, il est important de montrer que la recherche continue d'exister. Arnaud Roujou de Boubée présente lui-aussi le prix en précisant qu'il lui tient particulièrement à cœur. Il salue le partenariat ancien et durable qui lie la Commission Fulbright à l'AFEA. Le processus rigoureux dans la sélection de la lauréate du prix a mené à des choix déchirants et il convient de saluer le travail des autres jeunes docteur.e.s.

Le prix est officiellement remis à Élodie Grossi pour sa thèse soutenue en novembre 2018 à l'université Paris Diderot et intitulée « Bad Brains : Race et psychiatrie de la fin de l'esclavage à l'époque contemporaine aux États-Unis ». La thèse a été conduite sous la direction de Dominique Vidal (URMIS) et Paul Schor (LARCA).

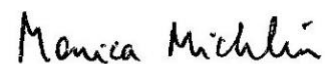
Ce prix d'un montant de 2500 € est destiné à soutenir la publication du travail de thèse sélectionné.

La prochaine assemblée générale aura lieu lors du congrès 2021 à l'Université de Lille.

Compte rendu rédigé par Zachary Baqué, secrétaire général de l'AFEA




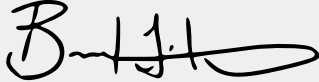


Monica Michlin, Présidente



ASSOCIATION FRANÇAISE D'ÉTUDES AMÉRICAINES

BILAN FINANCIER 2019

Recettes sur exercice 2019		Dépenses sur exercice 2019	
Cotisations	53 113,00 €	Frais de fonctionnement	(3 774,49 €)
Cotisations 2019	50 738,00 €	Frais bancaires et assurances	(1 770,93 €)
Cotisations 2018 sur exercice 2019*	2 375,00 €	Site internet AFEA	(1 690,64 €)
		Fournitures, impressions, etc.	(18,39 €)
		Régularisation impressions 2016-2017*	(21,53 €)
		Régularisation impôts 2017*	(273,00 €)
Droits d'auteur RFEA	0,00 €	Frais de mission (hors congrès)	(2 118,84 €)
		Bureau de l'AFEA	(380,60 €)
		Comités RFEA	(395,80 €)
		Comité Transatlantica	(350,00 €)
		Comité Transatlantica 2018*	(115,30 €)
		Jurys des prix et des bourses	(623,65 €)
		Missions EAAS	(253,49 €)
Subvention Ambassade des États-Unis	4 794,24 €	Missions congrès	(7 642,49 €)
		Bureau AFEA et autres responsables	(4 286,05 €)
		Doctoriales	(1 009,66 €)
		Keynote speakers	(2 258,68 €)
		Autres dépenses	(88,10 €)
Revenus financiers	780,79 €	Prix et bourses	(9 085,35 €)
Dividendes économie sociale	600,00 €	Prix et bourse AFEA-SAES	(9 085,35 €)
Intérêts livret A	180,79 €	Bourse AFEA-Library of Congress	0,00 €
		Bourse AFEA-Jenny d'Héricourt	0,00 €
		Frais de publication	(35 499,03 €)
		RFEA	(28 851,00 €)
		RFEA 2018*	(1 251,59 €)
		Transatlantica	(1 579,45 €)
		Collection SUP	(3 816,99 €)
		Autres dépenses	(6 573,30 €)
		Cotisation EAAS	(5 406,00 €)
		États généraux du GALET	0,00 €
		Pots	(1 167,30 €)
TOTAL RECETTES 2019 (non ajustées)	58 688,03 €	TOTAL DÉPENSES 2019 (non ajustées)	(64 693,50 €)
Bilan livre de comptes 2019 :		(6 005,47 €)	

*Ajustements pour reports / avances sur exercice 2019			
		Dépense 2016 sur exercice 2019	
		Régularisation impressions 2016*	12,40 €
		Dépenses 2017 sur exercice 2019	
		Régularisation impressions 2017*	9,13 €
		Régularisation impôts 2017*	273,00 €
Recettes 2018 sur exercice 2019		Dépenses 2018 sur exercice 2019	
Cotisations 2018 sur exercice 2019*	(2 375,00 €)	Comité Transatlantica 2018*	115,30 €
		RFEA 2018*	1 251,59 €
Recettes 2019 sur exercice 2020		Dépense 2019 sur exercice 2020	
Droits d'auteur RFEA 2019	4 901,57 €	Site internet AFEA	(70,00 €)
Remboursement partiel de la subvention	(2 535,56 €)		
TOTAL AJUSTEMENTS	(8,99 €)	TOTAL AJUSTEMENTS	1 591,42 €
TOTAL RECETTES 2019 (ajustées)	58 679,04 €	TOTAL DÉPENSES 2019 (ajustées)	(63 102,08 €)
Bilan exercice 2019 ajusté :		(4 423,04 €)	
Situation des comptes au 31/12/2019			
Compte	Solde	Évolution	
Compte courant - Caisse d'Épargne	16 272,48 €	15 108,38 €	
Livret A - Caisse d'Épargne	2 886,05 €	(6 019,21 €)	
Compte titres - Parts sociales Caisse d'Épargne	25 000,00 €	(15 000,00 €)	
Compte Paypal	64,33 €	(94,64 €)	
TOTAL	44 222,86 €	(6 005,47 €)	
Commissaires aux comptes :		Trésorier :	
Danielle FOLLETT		Bradley SMITH	
Pierre-Louis PATOINE		A.F.E.A. 5, rue de l'École de Médecine 75006 PARIS CCP 540-24C Paris	
Jean-Baptiste VELUT			

Évolution du bilan budgétaire de l'AFEA, 1991-2020

